

BOURSES LYCEE 2020-2021

Objet : Bourses de lycée - rentrée scolaire 2020-2021

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de bourses de lycée pour l'année scolaire 2020-2021. Ces bourses s'adressent aux élèves qui seront scolarisés au lycée en septembre 2020, elles peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020.

Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Lien pour accéder au simulateur de bourse à compter du 11 mai 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511>

Le justificatif de revenus demandé dans le dossier de demande de bourses est l'Avis 2020 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2019 : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site internet www.impots.gouv.fr. A défaut, la déclaration automatique éventuellement envoyée par l'administration fiscale à votre foyer peut être fournie au dossier.

L'imprimé de demande de bourse est joint à ce message. Il doit être complété et signé, accompagné des pièces obligatoires demandées, et retourné au collège :

- Soit par e-mail (documents scannés en PDF) à l'adresse ce.0291753y@ac-rennes.fr
- Soit déposé dans la boîte aux lettres du collège
- Soit envoyé par voie postale à l'adresse du collège.

Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier de demande de bourse, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du collège.

ATTENTION : La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourses est fixée au 12 juin 2020. Déposez un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2020.

K ARZUR-GLEMAREC
Le secrétariat du Collège Victoire DAUBIE